

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	5	6

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi douze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 6		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPERAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie.
M. MORGEAT Guillaume.

Excusé(e-s) : BEDU Stéphane (pouvoir à M. MORGEAT Guillaume)

Absent(e-s) : MARTIN Joseph, FLEUREAU Éric

A été nommé(e) secrétaire : Anne Claire DESFORGES

D2025_71 – Délibération pour une demande de subventions auprès du SIERP pour les travaux d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux basse tension réalisés sous convention avec la SICAP, route de Janville.

Madame le Maire propose de demander une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers (SIERP)

Selon le règlement actuel du SIERP :

- Programme Enfouissement des réseaux basse tension, réalisés sous convention SICAP: 10% pour la complétude de la convention 70/30 entre la SICAP et la commune
- Programme Eclairage Public : Au meilleur taux pour le renouvellement de l'éclairage public.

Après échange et discussion, le conseil municipal décide :

- **De solliciter une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers (SIERP) :**
- **Pour l'enfouissement des réseaux électriques**

- Pour le renouvellement de l'éclairage public route de Janville
- D'approuver le projet de financement suivant :

Nature	Montant (€ HT)	taux	Montant (€ HT)
Enfouissement des réseaux	29763.26	10%	2976.33
Renouvellement de l'éclairage public	6370.21	80%	5096.17
Total		Total	

- De charger Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 19/12/2025
 Le Maire
 Delphine BRUCHET